



DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 - 094

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE BREZAC POUR L'ORGANISATION ANNUELLE DE SPECTACLES PYROTECHNIQUES

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la loi du 6 juillet 1880 instaurant le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle ;
- Considérant l'organisation annuelle d'un spectacle pyrotechnique pour fêter la Fête Nationale ;

DECIDE

- De signer le contrat de prestation avec la Société BREZAC située à Le Fleix (24), aux conditions suivantes :
 - o Objet : spectacle pyrotechnique et musical,
 - o Durée : 3 ans (2024-2025 et 2026),
 - o Montant :
 - 2024 : 4 170.00 € TTC,
 - 2025 : 4 170.00 € TTC,
 - 2026 : 4 170.00 € TTC,
 - o Condition particulière : 5% de produits supplémentaires offerts ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents afférents à l'organisation du feu d'artifice pour la Fête Nationale ;
- D'autoriser, ou le représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 22 avril 2024,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre